



Règlement et critères d'attributions pour l'appel à projets du budget participatif pour l'année 2025

Le budget participatif, de quoi parle-t-on ?

Le budget participatif est une initiative du conseil municipal d'allouer un budget à une démarche collaborative dans un processus créatif allant de l'idée au projet. Ces pratiques de coopération nécessitent une évolution des cultures et de nouveaux savoir-faire ensemble.

Pour encourager et valoriser les initiatives citoyennes, la cohésion sociale, et l'implication des citoyens afin d'enrichir la vie de la commune.

Règlement de l'appel à projets

- L'appel à projets s'adresse à tous les habitants de la commune : mineurs, majeurs, associations ou entreprises domiciliés sur la commune, particuliers / collectif de particuliers de Hédé-Bazouges ;
- Le projet proposé devra être d'intérêt général et bénéficier au plus grand nombre.
- Il doit être localisé sur l'espace public communal.
- Il ne doit pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire.
- Le projet ne devra pas générer de frais de fonctionnement supplémentaires pour la collectivité
- Il doit être réalisé au cours de l'année 2025.
- La typologie du projet pourra être matériel, événementiel, festif, pédagogique, écologique...une grande variété de projets est permise.
- Le projet devra être suffisamment précis et détaillé pour la partie organisationnelle, technique et ainsi que pour le budget,
- La dotation de 3000 € allouée par la mairie pourra être répartie entre un ou plusieurs projets,
- Si un proche d'élus municipaux participe à l'appel à projets, l'élus concernés se retire du vote.
- La date limite pour le dépôt de candidature est le 31 janvier 2025.
- En mars, la commission vie citoyenne recevra brièvement les participants pour un bref échange sur la viabilité des projets, puis sélectionnera le ou les projets retenus.
- En avril, le conseil municipal validera les projets sélectionnés par la commission vie citoyenne.

Critères d'attributions

Lors de la sélection des projets, la commission vie citoyenne sera particulièrement vigilante aux critères suivants :

- Intérêt du projet pour la collectivité
- L'innovation, la créativité du projet,
- La valorisation de l'espace public, la qualité esthétique du projet,

- La transversalité avec d'autres projets municipaux ou avec d'autres politiques municipales (action sociale, environnement, tourisme, éducation...),
- Le développement du lien intergénérationnel, de la mixité sociale
- La facilité à mettre en œuvre le projet dans l'année en cours.
- Garantie de santé publique, et de principes de sécurité
- Le respect de l'environnement
- Nombre de personnes qui portent le projet

L'appel à projets, procédures d'instruction :

1. Lancement de l'appel à projet sur le site <https://hede-bazouges.fr/> (possible de retirer le dossier de candidature aussi à la mairie) : novembre/décembre/janvier.
2. Instruction et sélection des dossiers par la commission "Vie citoyenne"
3. Validation en conseil municipal
4. Réalisation du/des projet(s) : de mai à décembre

Tout dossier peut être déposé en version papier au secrétariat de la mairie ou en version informatique sur l'adresse suivante : mairie@hede-bazouges.fr

Remarques complémentaires

Seuls les dossiers de demande complets et remis dans les délais seront examinés.

Lorsque le porteur de projet sera choisi par le conseil municipal, un consentement signé sera demandé pour publier dans la presse locale le projet sélectionné (bulletin communal, site internet, réseaux sociaux...).

La commune de Hédé-Bazouges dont le Maire est responsable du traitement de données, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour la mise en place du projet choisi dans le cadre la base légale qui est le contrat.

Ces données seront conservées pendant 10 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant à la Mairie de Hédé-Bazouges, service communication, référent(e) R.G.P.D, 7 place de la Mairie 35630 Hédé-Bazouges – mairie@hede-bazouges.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dgd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.